

ACCOUNTAUDIT

ERNST & YOUNG Audit

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ACCOUNTAUDIT
18, rue de la Commanderie
54000 Nancy
S.A.S. au capital de € 103.500
481 216 414 R.C.S. Nancy

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Nancy

ERNST & YOUNG Audit
Tour Europe
20, place des Halles
BP 80004
67081 Strasbourg cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société DLSI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DLSI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des fonds commerciaux

Votre société détient des fonds commerciaux pour un montant de € 24.484.156 ainsi que de la clientèle pour une valeur nette de € 573.000 inscrits à l'actif du bilan. La note n° 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les principes d'évaluation de la valeur actuelle desdits actifs et l'éventuelle nécessité de constituer des provisions au cas où cette valeur serait inférieure à la valeur d'origine.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

En outre, nous avons revu les données prévisionnelles et les hypothèses sur lesquelles la direction s'est fondée pour déterminer le montant de la valeur actuelle de ces actifs et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations faites par la direction.

■ Evaluation des titres de participation

Votre société détient des titres de participation pour un montant de € 7.699.924 inscrits à l'actif du bilan. La note n° 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les principes d'évaluation de la valeur d'inventaire desdits actifs et l'éventuelle nécessité de constituer des provisions au cas où cette valeur serait inférieure à la valeur d'origine.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nancy et Strasbourg, le 15 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

ACCOUNTAUDIT

Bruno Masson

ERNST & YOUNG Audit

Alban de Claverie

BILAN ACTIF

	Brut	Amort. prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	624 673	460 071	164 602	268 543
Fonds commercial	24 514 606	30 450	24 484 156	21 380 063
Autres immobilisations incorporelles	785 000	212 000	573 000	85 000
Avances et acomptes sur imm. incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, mat. outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	2 683 570	2 392 806	290 763	240 123
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées				
Autres participations	7 699 924		7 699 924	14 647 565
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	3 323 875		3 323 875	1 218 669
Autres immobilisations financières	307 169		307 169	296 404
Total de l'actif immobilisé	39 938 818	3 095 327	36 843 491	38 136 370

Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Clients et comptes rattachés	36 494 288	268 080	36 226 207	38 189 699
Autres créances	19 328 654	48 800	19 279 854	14 795 549
Capital souscrit et appelé, non versé				
VMP (dont actions propres)	204 981	83 796	121 185	119 250
Disponibilités	2 427 213		2 427 213	731 334
Charges constatées d'avance	602 655		602 655	734 872
Total de l'actif circulant	59 057 793	400 677	58 657 115	54 570 704

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				

Total de l'actif	98 996 612	3 496 005	95 500 607	92 707 074
-------------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------

Droit au bail	67 432	Immo. à - un an	3 631 044	Part à + un an	15 592 079
Immobilisations		Stocks		Créances	

BILAN PASSIF

		31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé)	5 082 980	5 082 980	5 082 980
Primes d'émission de fusion, d'apport, ...		3 889 945	3 889 945
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)			
Réserve légale		508 298	508 298
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont réserve spé. prov. fluctuation des cours)			
Autres réserves (dont réserve achat d'oeuvre art.vivants)		26 697 607	20 950 564
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		5 753 837	7 211 035
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		129 171	153 349
Total des capitaux propres		42 061 840	37 796 172

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		

Provisions pour risques	314 637	274 637
Provisions pour charges	411 825	435 874
Total des provisions pour risques et charges	726 462	710 511

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 947 716	15 578 456
Emprunts et dettes financières divers	7 630 012	6 963 159
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 424 712	1 857 021
Dettes fiscales et sociales	28 641 408	29 087 237
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 067 282	714 515
Produits constatés d'avance	1 172	
Total des dettes	52 712 305	54 200 390

Ecart de conversion passif		
----------------------------	--	--

Total du passif	95 500 607	92 707 074
------------------------	-------------------	-------------------

Ecart de réévaluation incorporé au capital		
Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)		
écart de réévaluation libre		
réserve de réévaluation (1976)		
Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	42 313 429	41 249 266
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques CCP	6 049 455	8 367 471

COMPTE DE RESULTAT DE L' EXERCICE

	31/12/2018			31/12/2017
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	153 476 374	5 593 135	159 069 510	149 930 207
Chiffres d' affaires nets	153 476 374	5 593 135	159 069 510	149 930 207

Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d' exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		4 388 008	4 796 009
Autres produits		5 182	1 208
Total des produits d' exploitation		163 462 700	154 727 425

Achats de marchandises (y compris droits de douane)		223 412	329 634
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approv. (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		8 629 042	8 325 174
Impôts, taxes et versements assimilés		5 572 509	5 620 877
Salaires et traitements		110 414 815	104 026 465
Charges sociales		29 418 775	27 198 231
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements		221 727	187 120
Dotations aux provisions			
Sur actif circulant : Dotations aux provisions		61 402	89 134
Pour risques et charges : Dotations aux provisions		250 000	
Autres charges		1 637 973	1 779 835
Total des charges d' exploitation		156 429 660	147 556 473
Résultat d' exploitation		7 033 040	7 170 951

Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations		150 490	1 188 733
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l' actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		671	1 117
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 935	2 090
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		153 097	1 191 940

Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés		576 897	399 416
Différences négatives de change			37 570
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières		576 897	436 986

Résultat financier		- 423 800	754 953
---------------------------	--	------------------	----------------

Résultat courant avant impôts		6 609 240	7 925 905
--------------------------------------	--	------------------	------------------

COMPTE DE RESULTAT DE L' EXERCICE

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	529 532	394 362
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	24 178	
Total des produits exceptionnels	553 710	394 362

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	941 763	761 538
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	112 000	87 388
Total des charges exceptionnelles	1 053 763	848 927

Résultat exceptionnel	- 500 053	- 454 565
------------------------------	------------------	------------------

Participation des salariés aux résultats de l' entreprise		
Impôts sur les sociétés	355 349	260 305
Total des produits	164 169 508	156 313 728
Total des charges	158 415 670	149 102 693

Bénéfice ou perte	5 753 837	7 211 035
--------------------------	------------------	------------------

Dont: - produits nets partiels sur opérations à long terme		
- produits de locations immobilières		
- produits d' exploitation afférents à des exercices antérieurs		
- crédit-bail mobilier	7 418	8 776
- crédit-bail immobilier		
- charges d' exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
- produits concernant les entreprises liées		
- intérêts concernant les entreprises liées		
- dons faits aux organismes d' intérêt général		
- amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
- amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
- transferts de charges	4 015 655	4 004 186
- cotisations personnelles de l'exploitant		
- produits redevances concessions brevets et licences		
- charges redevances pour concessions de brevets et licences	816 691	855 072
- primes et cotisations complémentaires personnelles:		
facultatives		
obligatoires		
Détail des produits et charges exceptionnels	Charges except.	Produits except.
Rentré sur créances irrécouvrables		
Retour à meilleure fortune GMBH		
Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs
Pénalités	255	
CHARGES URSSAF	6 247	
DIVERS	111 647	464 525
Remboursement formation 2015		

SOCIETE D.L.S.I. SA

SA AU CAPITAL DE € 5 082 980 EUROS

SIRET 389 486 754 00283

Avenue Jean Eric Bousch CS 40163

57603 FORBACH CEDEX

ANNEXE AU BILAN

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 établis en euros et caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	: 95 500 607 €
- Total des produits du compte de résultat ... :	164 169 508 €
- Résultat de l'exercice	: 5 753 837 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 Janvier au 31 Décembre 2018.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31/12/2018 par la Directrice Financière.

ANNEXE - NOTE N° 01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce : Article 9, 11 - décret n° 83.1020 : articles 7, 21 et 24)

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général, homologué par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) ainsi que par les règlements ultérieurs (2015-06 et 2016-07) venant en modifier certains articles.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation
Permanence des méthodes
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable :

Aucun changement de méthode comptable sur l'exercice.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements	: L	10 % à 20 %
Installations techniques.....	: L	10 %
Matériel et outillage industriels ... :	L	20 %
Matériel de transport	: L	25 %
Mobilier et matériel de bureau	: L	20 % à 33 1/3 %

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité estimée à partir d'éléments de rentabilité et de flux prévisionnels de trésorerie.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée de la différence entre la valeur brute et la valeur d'inventaire.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, frais d'actes ou commissions) des titres de participations sont fiscalement incorporés au prix de revient des titres et amortis sur 5 ans au titre des amortissements dérogatoires. Les frais sont comptablement incorporés au coût d'entrée des titres.

Fonds commerciaux :

Pour les fonds commerciaux, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Lorsque les actifs testés ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, le plus petit groupe d'actifs incluant l'actif testé qui génère des flux de trésorerie indépendants est alors testé (unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie. Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- le prévisionnel 2019, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction,
- le résultat de l'agence sur les années passées pour estimer le % de rendement à venir
- une actualisation de 10,00% et une progression du chiffre d'affaires estimée pour les années suivant l'année de référence. Au-delà de 2022, la société a appliqué un taux d'inflation de 1.5% aux projections de flux de trésorerie.

Les tests de perte de valeur sont effectués au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie. Ces dernières ont été alignées sur des regroupements d'agences par zone géographique.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable du fonds de commerce, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Les tests de dépréciation réalisés à fin 2018 intègrent une hypothèse d'augmentation de l'activité globale en 2019 supérieure à 7,3 %.

Dans nos projections pour les UGT françaises, le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et pour l'emploi) est intégré en diminution des charges de personnel à hauteur de 6 % de la masse salariale concernée conformément aux dispositions en vigueur. Ce dispositif n'a plus été appliqué à partir de 2019. Compte tenu du contexte général de diminution des charges pesant sur les entreprises, nous avons appliqué une baisse de cotisations sociales de 6 % à partir de 2019 suite aux projections données par l'administration. Sur la base des tests de dépréciation effectués à fin 2018, aucune unité génératrice de trésorerie ne nécessite de dépréciation de ses actifs.

Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Pour les opérations de mobilisation de créances, la société, considérant qu'il s'agit d'un seul et même compte de trésorerie, comptabilise globalement ces opérations.

Information sur le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Au 31 décembre 2018, la société bénéficie d'un crédit d'impôt en faveur de la compétitivité et de l'emploi d'un montant de 4 650 K€. La société a choisi de comptabiliser le CICE, qui est un crédit d'impôt, au crédit d'un compte de charge de personnel. Le produit du CICE vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice. Il est calculé sur la base d'un taux de 6 %. Ce crédit d'impôt a permis de financer la formation du personnel permanent et intérimaire, surtout dans le domaine du nucléaire, la création de nouvelles agences et l'amélioration de notre trésorerie.

Opérations en devises

Si de telles opérations ont eu lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Acquisition de société

En juin 2017, DLSI SA a acquis la société EMO France SAS pour 6 740 K€, DLSI s'est portée acquéreur de l'ensemble des 9 375 actions soit 100 % du Capital. Cette société a fait l'objet d'une TUP au 1^{er} janvier 2018.

Cette nouvelle acquisition constitue une augmentation du fonds de commerce de la région Rhône Alpes pour un montant de 3 104 k€ dont un mali sur clientèle de 600 k€

ANNEXE - NOTE N° 02

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

(Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2054 N ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 03

ETAT DES AMORTISSEMENTS

(Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par le tableau 2055 N ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 04

ETAT DES PROVISIONS

(Décret n° 83.120 : article 24)

Cette information est fournie dans le tableau 2056 N ci-joint, qui reprend les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation.

Les provisions pour risques et charges sont constituées par l'indemnité de départ à la retraite (IDR), une provision pour des litiges prudhommaux et pour un litige avec l'URSSAF.

Pour le calcul de l'IDR, il s'agit d'une méthode prospective avec calcul des droits au jour de la retraite ramené au prorata des droits acquis avec l'ancienneté au jour de la clôture.

Le calcul est réalisé individuellement pour chaque salarié.

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

- âge de départ 70 ans
- turn-over 2,75 %
- augmentation moyenne annuelle des salaires 2 %
- taux d'actualisation 2 %
- charges sociales 40 %
- tableau de mortalité différent pour les hommes et les femmes (TH002 et TF0002)

IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles	31/12/2017	Augmentations		Diminutions		31/12/2018	réévaluation
	Immo. au début de l'exercice	Réévaluation. pratiquée dans l'exercice	Acquisitions, créations virements de poste à poste	par virements de poste à poste	par cessions à des tiers	Valeur brute immo. à fin exercice	Réévaluation légale
Frais d' établist. développement							
Autres postes	22 223 186		3 730 466		29 373	25 924 279	

Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- sur sol propre							
dont composants							
- sur sol d' autrui							
dont composants							
Insts gales, agenc. et aménagt. const							
dont composants							
Insts tech., matériel et outillage indus							
dont composants							
Autres immobilisations corporelles:							
- instal. gén, agenc, aménagts divers	1 647 008		132 124		152 194	1 626 938	
- matériel de transport	43 484		167 948			211 432	
- matériel de bureau et info, mobilier	812 762		65 382		32 945	845 198	
- emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Total immobilisations corporelles	2 503 255		365 454		185 139	2 683 570	

Immobilisations financières							
Participations évaluées							
Autres participations	14 647 565		240		6 947 881	7 699 924	
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immo. financières	1 515 074		2 434 263		318 293	3 631 044	
Total immobilisations financières	16 162 639		2 434 503		7 266 174	11 330 968	

Total général	40 889 081		6 530 423		7 480 686	39 938 818	
----------------------	-------------------	--	------------------	--	------------------	-------------------	--

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Situations et mouvements de l'exercice des amortissements techniques			
	Amortissements début exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions	Amortissements fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	489 579	242 315	29 373	702 521
Terrains				
Constructions :				
- sur sol propre				
- sur sol d'autrui				
inst. gales, agencés aménagés des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
- inst. gales, agencements, aménagés divers	1 485 528	157 895	152 194	1 491 229
- matériel de transport	43 460	80 757		124 217
- matériel de bureau et informatique, mobilier	734 143	74 512	31 295	777 360
- emballages récupérables et divers				
Total	2 263 131	313 164	183 489	2 392 806
Total général	2 752 711	555 479	212 862	3 095 327

Immobilisations amortissables	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements fin exercice
	Différentiel de durée, autres Colonne 1	Mode dégressif Colonne 2	Amortissement fiscal except. Colonne 3	Différentiel de durée, autres Colonne 4	Mode dégressif Colonne 5	Amortissement fiscal except. Colonne 6	
Frais d'établissement							
Autres immo. incorporelles							
Terrains							
Constructions :							
- sur sol propre							
- sur sol d'autrui							
Inst. gén., agencés, aménag.							
Inst. techniques, mat. et outil.							
Autres immobilisations corporelles:							
- inst. générales, agenc., aménag. div.							
- matériel de transport							
- mat. bureau, informatique, mobilier.							
- emballages récupérables, divers							
Total							
Frais acquisitions titres participation							
Total général							
Total général non ventilé		Total général non ventilé			Total général non ventilé		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions	Montant début d'exercice	Augmentations: dotations exercices	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	153 349		24 178	129 171
- dont majoration exceptionnelle de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total provisions réglementées	153 349		24 178	129 171

Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	710 511	290 000	274 049	726 462
Total provisions risques et charges	710 511	290 000	274 049	726 462

Provisions pour dépréciation:				
- sur immobilisations incorporelles				
- sur immobilisations corporelles				
- sur immo. des titres mis en équivalence				
- sur immo. des titres de participation				
- sur autres immobilisations financières				
- sur stocks et en cours				
- sur comptes clients	99 566	266 818	98 304	268 080
Autres provisions pour dépréciation	134 531		1 935	132 596
Total provisions pour dépréciation	234 098	266 818	100 239	400 677

Total général	1 097 958	556 818	398 466	1 256 310
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		311 402	372 352	
- financières			1 935	
- exceptionnelles		112 000	24 178	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice				
---	--	--	--	--

ANNEXE - NOTE N° 05

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

(Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces renseignements figurent dans le tableau 2057 N ci-joint.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, sont notamment constitués :
D'un montant de 6 041 K€, représentant une mobilisation de créances qui est garantie par le poste clients pour un montant de créances de 27 567 K€.

De 7 896 K€ d'emprunts auprès des établissements bancaires. En novembre 2018 DLSI a souscrit 2 800 K€ d'emprunts sur une période de 36 mois à compter de décembre 2018 sans conditions particulières, cet emprunt a été contracté pour financer l'acquisition des stés EXELTEAM et MPC.

ANNEXE - NOTE N° 06

FONDS COMMERCIAUX

(Décret n° 83.1020 : article 19)

Les fonds commerciaux inscrits à l'actif du bilan au 31 décembre 2018 sont les suivants :

Montants en €	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
DROIT AU BAIL REIMS	33 894	0	33 894
DROIT AU BAIL LONGWY	10 671	0	10 671
DROIT AU BAIL ROUEN	22 867	0	22 867
FONDS DE COMMERCE ALSACE	492 980	30 450	462 530
FONDS DE COMMERCE ILE DE France	7 580 825	0	7 580 825
FONDS DE COMMERCE NORD	1 526 009	0	1 526 009
FONDS DE COMMERCE LORRAINE	768 148	0	768 148
FONDS DE COMMERCE RHONE ALPES	5 358 771	0	5 358 771
FONDS DE COMMERCE NORMANDIE	2 326 766	0	2 326 766
FONDS DE COMMERCE PICARDIE	2 138 103	0	2 138 103
FONDS DE COMMERCE PACA	4 255 568	0	4 255 568
FONDS DE COMMERCE CLIENTELE R-A	728 000	155 000	573 000
FONDS DE COM CLIENTELE PICARDIE	21 000	21 000	0
FONDS DE COMMERCE CLIENTELE PACA	36 000	36 000	0
TOTAL	25 299 602	242 450	25 057 152

**ETAT DES ECHEANCES, DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L' EXERCICE**

Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d' un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 323 875	3 323 875	
Autres immobilisations financières	307 169	307 169	
Clients douteux ou litigieux	784 131	475 029	309 102
Autres créances clients	35 710 156	35 710 156	
Créance représentative de titres prêtés			
- provision pour dépréciation ant. constituée			
Personnel et comptes rattachés	116 852	116 852	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 571	63 571	
- Impôts sur les bénéfices	15 282 977		15 282 977
Etat et autres collectivités publ.	429 518	429 518	
- TVA			
- Autres impôts, taxes vers. assimilés			
- Divers			
Groupes et associés	2 395 162	2 395 162	
Débiteurs divers (dont créances relatives opérations pension de titres)	1 040 572	1 040 572	
Charges constatées d' avance	602 655	602 655	
Total général	60 056 643	44 464 564	15 592 079
Montant des - prêts accordés en cours d' exercice			
- remboursements obtenus en cours d' exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d' un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes	13 945 315	3 546 439	10 398 876	
- à 1 an max. à l' origine				
auprès étbts crédit	2 400	2 400		
- à plus 1 an à l' origine				
Emprunts et dettes financières divers	696 321	696 321		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 424 712	1 424 712		
Personnel et comptes rattachés	10 114 262	10 114 262		
Sécurité sociale et organismes sociaux	6 003 359	6 003 359		
- Impôts sur les bénéfices	499	499		
Etat et autres collectivités publiques	8 791 984	8 791 984		
- TVA				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts, taxes et assimilés	3 731 304	3 731 304		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	6 933 691	6 933 691		
Autres dettes	1 067 282	1 067 282		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d' avance	1 172	1 172		
Total général	52 712 305	42 313 429	10 398 876	
Emprunts souscrits en cours d' exercice				
Emprunts remboursés en cours d' exercice				
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés pers. physiques				

ANNEXE - NOTE N° 07

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret n° 83.1020 : article 23)

Comptes de tiers

4387 Organismes sociaux à Recevoir	20 358
4487 Etat produits à recevoir	0
4687 Produits à recevoir sur débiteur et créditeurs divers.....	745 070

Comptes financiers

5187 Intérêts courus à recevoir	2 902

T O T A L	768 330 €
	=====

ANNEXE - NOTE N° 08

CHARGES A PAYER

(Décret n° 83.1020 : article 23)

MONTANT DES CHARGES A PAYER

MONTANT

EMPRUNTS & DETTES RATTACHEES A LA PARTICIPATION DES SALARIES

168840 Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	2 400
168820 Intérêts courus sur dettes rattachées à la Participation	156 856

COMPTES DE TIERS

4081 Fournisseurs - factures non parvenues...	287 436
4084 Fournisseurs d'immobilisations, factures non parvenues	0
4088 Fournisseurs - intérêts courus	
4282 Dettes provisionnées pour congés à payer	1 452 487
4284 Dettes provisionnées pour participation des salariés	0

4286	Personnel - autres charges à payer	3 000 075
4380	Charges à payer aux organismes sociaux	1 650 188
4486	Charges à payer à l'état.....	3 668 455
4588	Intérêts courus sur opérations faites en commun avec un G.I.E. associé	
4686	Charges à payer sur débiteurs et créditeurs divers	8 690
COMPTES FINANCIERS		
5186	Intérêts courus à payer (banques, étab. financiers et assimilés) ...	8 050
TOTAL		10 234 637 €

Les intérêts courus des comptes courants, ont fait l'objet d'une facturation au 31/12/2018, concernant les sociétés du groupe les montants débiteurs ou créditeurs ont été rémunérés sur la base de 1 ,47 % l'an.

ANNEXE - NOTE N° 09

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Décret n° 83.1020 : article 23)

4860	Charges constatées d'avance	602 655 €
------	-----------------------------	-----------

ANNEXE - NOTE N° 10

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICE

(Décret n° 83.1020 : article 23)

NEANT

ANNEXE - NOTE N° 11

ECARTS DE CONVERSION

(Décret n° 83.1020 : article 24)

Néant

ANNEXE - NOTE N° 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Décret n° 83.1020 : article 24)

ACTIONS / PARTS SOCIALES NOMINALE	NOMBRE	VALEUR
- composant le capital social au début de l'exercice.....	2 541 490	2
- remboursées pendant l'exercice.....	0	n.a.
- composant le capital social en fin d'exercice	2 541 490	2

ANNEXE - NOTE N° 13

CREDIT-BAIL

(Décret n° 83.1020 : article 53)

CREDIT BAIL MOBILIER

Eléments non significatifs.

CREDIT BAIL IMMOBILIER

Néant

ANNEXE - NOTE N° 14

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret n° 83.1020 : article 24)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	0 €
Avals et cautions	Néant
Engagements en matière de pensions	411 825 €
Nantissement de fonds de commerce	Néant
Nantissement de Titres.....	Néant

ENGAGEMENTS RECUS

Garanties d'actif et de passif

Suite à l'acquisition de la société C2A CONSEIL en juillet 2015, la précédente actionnaire (Madame AYEL) a consenti des garanties d'actif et de passif. Une garantie autonome de paiement nous a été remise avec les montants suivants :

- Une garantie de 200 000 € valable du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017
- Une garantie de 100 000 € valable du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018.

Suite à l'acquisition de la société EMO France en juin 2017, le précédent actionnaire (société AFIRC et Mr Xavier CHARCOSSET à titre personnel) a consenti des garanties d'actif et de passif. Une garantie autonome de paiement nous a été remise avec les montants suivants :

- Une somme de 1 000 000 € valable du 9 juin 2017 au 8 juin 2018
- Une somme de 750 000€ valable du 9 juin 2018 au 8 juin 2019
- Une somme de 500 000€ valable du 9 juin 2019 au 30 juin 2020

DLSI SA a une garantie financière délivrée par BNP PARIBAS pour un montant de 12 312 195,00 €.

ANNEXE - NOTE N° 15
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Décret n°83.1020 : article 24)

	SA DLSI Luxembourg	DLSI GmbH	PEMSA SA	MARINE INT.	DLSI POLSKA	TERCIO
Capital	300 000	50 000	88 739	100 000	46 496	100 000
Réserves et report à nouveau	3 978 254	14 604	4 557 192	64 042	345 427	466 590
Situation comptable nette	4 278 254	64 604	4 645 931	164 042	391 923	771 773
Quote-part de capital détenu	100	100	88,9	51	50	100
Avances consenties		32 827	840 095		70 692	1 451 547
Avances reçues	5 088 822			114 873		
Engagements donnés	100 000					
Engagements reçus		0				
Chiffre d'affaires HT	6 321 662	1 142 669		0	1 083 023	6 154 517
Résultats	226 627	74 027	959 284	- 2 505	41 950	205 184
Dividendes distribués	0	0	0	0	32 203	98 000

ANNEXE - NOTE N° 16

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Postes	Entreprises liées	Participations
Participations	0	7 680 820
Créances sur Participations	0	2 395 162
Dettes financières	1 639 017	5 203 695
Fournisseurs	0	0
Clients et comptes rattachés	0	0
Produits de Participations	0	112 203
Autres dettes	0	0
Charges financières	0	84 288
Produits financiers	0	35 472

ANNEXE - NOTE N° 17

CAPITAUX PROPRES

	Nbre Actions	Capital	Réserves	Provisions réglementées	Résultat Ex.	Capitaux Propres	Dividendes versés
Capitaux propres au 31/12/2017	2 541 490	5 082 980	25 348 808	153 349	7 211 035	37 796 172	
Augmentation réduction capital sur valeur nominale d'origine	0	0	0	0	0	0	0
Affectation Résultat 2017	0	0	5 686 141	0	-7 211 035	-1 524 894	1 524 894
Résultat 2018	0	0	0	- 24 178	5 753 838	5 790 562	0
Régularisation titres non rémunérés			60 902				
Capitaux propres au 31/12/2018	2 541 490	5 082 980	31 095 851	129 171	5 753 838	42 061 840	0

ANNEXE – NOTE N° 18

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

• Produits exceptionnels sur opérations de gestion	529 532 €
• Charges exceptionnels sur opérations de gestion	941 764 €
• Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	112 000 €

CHIFFRE D’AFFAIRES PAR PAYS

– France	153 476 375 €
– Union Européenne	5 593 135 €

EFFECTIF

Au 31/12/2018, la société emploie 3 356 personnes (majoritairement des salariés intérimaires, CDD ou autre), dont 166 permanents.

ANNEXE – NOTE N° 19

VARIATION DES IMPOTS LATENTS

NATURE	01/01/2018		Variation		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
<u>A déduire l'année suivante</u>						
. Participation des salariés	0	0	0	0	0	0
. Organic	204 918	0	224 050	204 918	224 050	0
. Provision pour perte de change	0	0	0	0	0	0
. Ecart de conversion actif	0	0	0	0	0	0
. Provision sur titres	85 731	0	0	1 935	83 796	0
. Déficits Fiscaux reportables	0	0	0	0	0	0
<u>A déduire ultérieurement</u>						
. Provision IFC	435 874	0	411 825	435 874	411 825	0
. Autres	0	0	0	0	0	0
	726 523	0	635 875	642 727	719 671	
Impôt correspondant (taux 33,33 %)					239 890	
CREDIT IMPOT FUTUR					239 890	

ANNEXE – NOTE N° 20

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En €	EY	Account Audit
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés.	40 500	40 500
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0
Total	40 500	40 500

EVENEMENTS POST-EXERCICE

Aucun évènement significatif, de nature à impacter les comptes clos le 31 décembre 2018, n'est survenu en 2019.